



LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 10
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

- PRESENTS** : **M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal**
- Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER**
MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER,
Conseillers municipaux
- Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire**
- EXCUSE** : **M. Daniel SANDMEIER, Conseiller municipal**
- ASSISTENT** : **M. Olivier FAVRE, Maire**
A LA SEANCE : **Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints**
- PROCES-VERBAL** : **Mme Florence CHOUET**
-

- ORDRE DU JOUR** :
1. Approbation du procès-verbal du 8 juin 2021.
 2. Informations de la Mairie.
 3. Statut du personnel – Délibération.
 4. Déchets d'entreprises (taxe exemptée pour 2021) : crédit budgétaire supplémentaire – Délibération.
 5. Assainissement Route du Mandement / La Plaine : évacuation des eaux pluviales, mandat de prestations – Délibération.
 6. Vigne communale : choix de cépage – Délibération.
 7. Question de Mme CORTINOVIS GFELLER : Organisation des séances de commissions.
 8. Dates des opérations électorales pour l'année 2022.
 9. ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'Association des Communes Genevoises.
 10. Propositions individuelles et questions.
 11. Divers.
 12. Naturalisation (huis clos).
-

Séance ouverte à 19h00.

Claude MEMBREZ : En clin d'œil au tout récent voyage du Conseil municipal en Suisse centrale, souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous dans un allemand parfait, malheureusement inaudible pour la rédactrice en raison de nombreux éclats de rire. Aucune retranscription ne sera donc faite, mais il semble que le voyage, très bien organisé, se soit fort bien passé (*ndlr*). Il excuse Daniel SANDMEIER qui ne pourra participer à la séance de ce soir et procède au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUIN 2021

Sans aucune remarque, le PV est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE :

- URBANISME : Dans le cadre de l'appel d'offres (cahier des charges envoyé à quatre bureaux de la place), trois réponses ont été reçues et un bureau adjudicataire retenu, à la suite de l'examen par l'Exécutif et le Président de la commission de l'Urbanisme le 7 septembre 2021. Le nom de ce bureau sera communiqué ultérieurement, le courrier destiné à ce dernier ayant été envoyé ce jour. Le planning est respecté, car l'attribution du mandat devait être effectuée au plus tard le 27 septembre 2021. En collaboration avec ce bureau, l'entier du Conseil municipal sera sollicité lors d'ateliers de réflexion cet automne, afin de se positionner sur l'élaboration ou non d'un PDCOM ou d'une autre étude sectorielle ou non. Ce point sera décidé en principe lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021.
- AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE : Etat des dossiers déposés.
 - Transformation des bureaux du barrage SIG.
 - Reconstruction après incendie au Chemin des Mirottes.
 - Petite transformation (porte fenêtre) au 301 route du Mandement.
 - Rénovation intérieure de trois appartements pour le compte de la Fondation communale.
 - Requête en DD pour la construction au chemin des Apraits non encore délivrée.
- MOBILITE : Une nouvelle session de radar dit pédagogique a été mise en place du 28 août au 15 septembre, au même endroit que la précédente. L'Exécutif espère recevoir un rapport avant le 28 septembre (date de la prochaine commission ad hoc) afin que la commission puisse présenter, à son tour, un rapport détaillé et global sur les deux sessions lors du prochain Conseil municipal.
- STATIONNEMENT : Lors de cette même commission, il sera également question d'une pré-étude sur les places de stationnement dans le secteur des chemins du Pré-Jonas, des Christophes et de la Croix-de-Plomb.
- NUISANCES SONORES ROUTE DE VERBOIS : Olivier FAVRE procède à la lecture de courriers échangés avec le Président du Conseil d'Etat, Monsieur Serge DAL BUSCO, en dates des 2 et 18 août derniers.

*Département des Infrastructures
Monsieur le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3918
1211 Genève 3*

Genève, le 2 août 2021

Concerne : Nuisances sonores du trafic

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Notre Exécutif communal a suivi avec intérêt vos positions quant à la lutte contre les nuisances sonores provoquées en particulier par la circulation routière. Le débat au niveau des chambres fédérales sur le même sujet apporte une cohérence, s'il le fallait, sur les objectifs du Conseil d'Etat que vous présidez.

Comme beaucoup de communes de la rive droite, les nuisances sonores subies à Russin sont importantes (avions, trains, trafic poids lourds, rave party, etc.) Mais un problème récurrent et qui s'amplifie chaque année, est la piste que les motards affectionnent tout particulièrement par la route de Verbois, entre le barrage et l'entrée du village de Russin.

La mairie est sollicitée et interpellée régulièrement sur cette problématique, dont nous ne pouvons répondre de manière satisfaisante.

Je désire donc organiser une soirée publique à Russin dans le courant de l'automne avec les représentants du poste de police de Blandonnet, la direction rive droite de l'OCT, les

organisateurs de la course de côte du Norton Club (course prévue les 16-17 octobre prochains) et la section sécurité du Touring Club Suisse.

Idéalement, votre présence apporterait l'éclairage politique sur la question du bruit en général. De plus, la population et l'Exécutif russinois seraient honorés de votre venue à Russin.

Aucune date n'est aujourd'hui fixée, vous donnant de toute évidence la priorité. J'ose espérer une réponse favorable de votre part, bien conscient que cette année de présidence doit être quelque peu chronophage.

Dans l'attente de votre retour, je vous adresse, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes plus cordiales salutations.

*Olivier FAVRE
Maire*

Réponse de Monsieur Serge DAL BUSCO.

*Commune de Russin
Monsieur Olivier Favre
Maire
Place du Mandement 1
1281 Russin*

Genève, le 18 août 2021

Concerne : Nuisances sonores du trafic

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier du 2 août dernier relatif aux nuisances sonores liées au trafic routier. Celui-ci a retenu ma meilleure attention.

Vous relevez à juste titre les ambitieuses prises de positions du Conseil d'Etat en matière de bruit qui se sont vues récemment consolidées au travers de la publication du document intitulé « Bruit 230, stratégie cantonale de protection contre le bruit » disponible sur le site internet de l'Etat de Genève.

Ce document, premier du genre en Suisse, va d'ailleurs dans le sens de la stratégie du Conseil d'Etat récemment mise en consultation sur une diminution de la vitesse sur certains axes en lien avec le bruit routier (en complément de la pose de revêtements phono absorbants qui couvrent désormais environ 90% du réseau routier cantonal). Je tiens à remercier d'ailleurs votre commune pour sa participation active à cette consultation qui devrait faire l'objet d'une communication publique dans le courant de l'automne.

Bien conscient des nuisances sonores que connaît la commune de Russin, je tiens à relever ici qu'au-delà des considérations de vitesses autorisées, la problématique des nuisances a essentiellement pour source les nombreuses incivilités commises par les automobilistes et motards qui empruntent régulièrement cet axe, incivilités contre lesquelles mon département n'a malheureusement que peu de marge de manœuvre.

En ce sens, la séance que vous proposez et qui vise à rassembler toutes les parties prenantes à la problématique me paraît tout à fait opportune, sans nécessiter pour autant une présence politique cantonale. Ainsi, compte tenu du caractère éminemment pluriel de la problématique et de l'agenda particulièrement contraint qui accompagne cette année de présidence, je ne pourrai malheureusement participer à la séance que vous entendez organiser.

Cela étant, je tiens à vous assurer de la complète disponibilité des équipes du département des infrastructures et en particulier de l'office cantonal du génie civil (Christian Gorce, directeur général et ingénieur cantonal - 022.546.63.01) qui se tient à votre disposition pour organiser

une représentation de son office, tout comme l'office cantonal des transports que vous avez déjà songé à associer à l'évènement.

En vous souhaitant plein succès pour l'organisation de cette soirée publique, je vous adresse, Monsieur de Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Serge Dal Busco

- Les contacts ont été pris, la Commune a le soutien de M. Serge DAL BUSCO et va donc pouvoir procéder à la mise en place de la réunion souhaitée. L'intérêt et la difficulté de ce type de projet résident dans le rassemblement de tous les intervenants concernés autour d'une table, plus propice à un échange efficace que par courriers interposés.
- LIAISON GARE / VILLAGE : Le projet avance, tous les interlocuteurs ont été contactés et les accords du Service des Monuments et des Sites, de l'Office de l'Urbanisme, de l'OCAN et des CFF reçus. Ici également, la Commune a le soutien de M. DAL BUSCO au niveau du Département des Infrastructures.
- GEOTHERMIE : La campagne a débuté le 14 septembre et durera jusqu'au 16 septembre (de 21h à 6h du matin) sur les communes de Satigny, Russin et Aire-La-Ville. Un tout-ménage a été envoyé à ce sujet.
- SITE INTERNET COMMUNAL : Fait actuellement l'objet d'un travail global de révision/rajeunissement entre l'Exécutif et la société qui gère le site internet de la Commune, de manière à y intégrer notamment un guichet virtuel, dédié entre autres, aux locations de salles, de matériel.
- SOUTIEN FINANCIER : L'Exécutif a effectué quelques soutiens financiers prévus au budget 2021.
 - SERVETTE HOCKEY ET FOOT : A ce sujet, 4 billets par soirée sont à la disposition des russinois(es).
 - FETE DES VENDANGES : CHF 10'000.- ont été versés par la Commune pour la soirée du 17.09.21.
 - ARTS VIVANTS : Un versement de CHF 5'000.- a été effectué en soutien à la société, qui, en l'absence de spectacles, profite de revoir/réparer son matériel.

Suzanne SERAFINI :

- REPAS ESTIVAL : Remercie les Conseillers municipaux pour leur participation active au repas estival très festif et fort apprécié. Quelques plaintes ont été relevées concernant les décibels, mais le but était de faire la fête et celle-ci a été réussie.
- RENTREE SCOLAIRE : 43 élèves (1-2-3p) ont repris le chemin de l'école de Russin.
- RESTOSCO : Participation moyenne de 30 enfants et 3 animatrices par jour. Cette salle est idéalement prévue pour recevoir 36 personnes et sa capacité maximale est de 50 personnes, au vu des voies d'évacuation.
- CRECHE : Affiche complet pour cette rentrée, 11 bébés sont en liste d'attente. La Commune de Russin dispose de 5 places. Une crèche donc pleinement justifiée, à agrandir certainement.
- DEFIBRILLATEUR : 6 personnes ont suivi les cours. Chacune d'entre elle peut s'inscrire comme Primo Répondant directement sur le site Save A Life.
- BENEVOLAT : 5 bénévoles se sont manifestés (administratif, cours de langue, transport de personnes). Pour rappel, toute demande d'aide doit être effectuée auprès de la secrétaire de Mairie, qui la transmettra à Nadine CORTINOVIS GFELLER, charge à cette dernière de trouver un bénévole.
- JOURNAL COMMUNAL : Un appel est lancé aux Conseillers municipaux. Que le sujet soit communal (fête de la musique, repas estival, commission ...) ou lié à un centre d'intérêt personnel, Suzanne SERAFINI attend les articles sur son adresse mail pour le prochain Conseil municipal du 12 octobre.
- APERITIF BENEVOLES : En remerciement, les bénévoles ayant gentiment œuvré pendant le confinement seront reçus à la Mairie le 20 septembre prochain pour un apéritif à leur attention.

- **BONS** : Dans le cadre de l'aide aux commerçants de la Commune ayant subi les restrictions sanitaires, Un bon de CHF 20.- par ménage, à faire valoir auprès de ceux-ci, sera distribué tout prochainement dans les boîtes aux lettres.
- **CLUB DES AINES** : La mise en route du Club, qui devrait avoir lieu le 19.10.21, fera l'objet d'un courrier.
- **EXPOSITION SALLE DES MARIAGES** : Un vernissage est envisagé courant novembre 2021.

Didier FROSSARD :

- **SACS D'EAUX PLUVIALES** : A la suite des nombreuses pluies du printemps et de l'été derniers, plusieurs interventions ont eu lieu en urgence (Molards, Baillets, Croix-de-Plomb) et 19 tonnes de résidus pierreux ont été retirés des sacs d'eaux pluviales. Dans le cadre de sa campagne régulière, la Commune va poursuivre l'inspection des sacs moins exposés, dans le courant de l'automne.
Route des Baillets, des sacs ne sont plus à niveau, la chaussée a bougé. La Commune a fait intervenir une entreprise spécialisée qui a procédé aux réfections nécessaires et également refait certains enrobés.
- **BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE** : Les travaux ont débuté. La pose des câbles électriques est prévue pour ce mois, selon prévisions de la société en charge du projet. En marge du projet initial, deux bornes pour scooters électriques sont dorénavant prévues.
- **PLACE DE JEUX POUR ENFANTS** : L'Exécutif est en attente du devis de la société Oxalis pour la variante No. 3 retenue par les Conseillers municipaux. Dès réception, la commission sera convoquée pour aller de l'avant plus en détail (choix des jeux, chiffrage ...).
- **DECHETS** : Sollicitée par Nadine CORTINOVIS GFELLER, une nouvelle séance de commission aura lieu prochainement (courant octobre dans la mesure du possible). Au préalable et dans un souhait de débat sur des bases concrètes, l'Exécutif a décidé de mandater un bureau pour un audit général de la Commune, tant au niveau des déchets privés, que professionnels. La réunion de la commission qui s'en suivra, portera également sur une révision du règlement communal des déchets. Nadine CORTINOVIS GFELLER tient à faire inscrire au PV de la présente séance plénière, en note annexe, que la première séance de commission GESTION DES DECHETS a été déclarée nulle et non avenue et qu'une nouvelle séance devait être envisagée après réception des résultats de l'audit requis sur le sujet. Pour information, ladite séance, prévue courant octobre, n'a toutefois pas encore pu avoir lieu.

Claude MEMBREZ : Fait appel aux éventuelles questions avant de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Souhaite avoir quelques précisions sur les bons alloués par la Commune.

Suzanne SERAFINI : Un courrier a été envoyé la semaine passée aux divers et nombreux (ratissage large) commerces et entreprises de la Commune pour savoir s'ils étaient intéressés à participer. Un délai de retour leur a été fixé au 20.09.21. Pour des raisons comptables, les bons seront à utiliser au plus tard le 25.12 21.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Remercie l'Exécutif pour la démarche entreprise auprès d'un bureau d'étude, sur la problématique des déchets.

3. STATUT DU PERSONNEL – DELIBERATION

Claude MEMBREZ : Le statut, discuté lors d'une précédente séance du Conseil, a été validé par le SAFCO. Après quelques infimes modifications demandées (uniquement sur la forme), le statut doit être adopté.

Sans autre question et/ou remarque, il procède à la DELIBERATION : ACCEPTATION DU REGLEMENT DU STATUT DU PERSONNEL.

Conformément à l'art. 17 de la loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE
A la majorité simple

Par 7 oui, 0 non et 0 abstention, sur 8 Conseillers-ères présents-es à la séance, dont le Président du Conseil

1. D'adopter le nouveau règlement du statut du personnel, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur à la fin du délai référendaire.

Le Président du Conseil municipal de Russin
Claude MEMBREZ

4. DECHETS D'ENTREPRISES (TAXE EXEMPTÉE POUR 2021) : CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE – DELIBERATION

Claude MEMBREZ : Le sujet avait également fait l'objet d'une discussion et d'une décision lors d'un précédent Conseil. Cette décision doit dorénavant être votée.

Daniel CHAMBAZ : Se récuse sur le sujet.

Claude MEMBREZ : *Sans autre question et/ou remarque, procède à la DELIBERATION : CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2021 DE CHF 3'000.- DESTINE AU VERSEMENT D'UN SOUTIEN FINANCIER ENVERS LES ENTREPRISES, EQUIVALENT A LA TAXE DES DECHETS ENTREPRISES POUR L'ANNEE 2021.*

La déclaration de taxe sur la gestion des déchets entreprises est obligatoire pour toute personne physique exerçant une activité lucrative indépendante ou personne morale déployant une activité lucrative sur le territoire communal ;

En cette période de pandémie « Covid-19 », il est proposé d'apporter un soutien envers les entreprises et d'aider financièrement ces entités pour un montant équivalent à la taxe des déchets entreprises pour l'année 2021 ; Conformément à l'art. 30 al. 1 let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE
A la majorité simple

Par 6 oui, 0 non et 0 abstention, sur 8 Conseillers-ères présents-es à la séance, dont le Président du Conseil.

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de Fr 3'000.- destiné au versement d'un soutien financier envers les entreprises, équivalent à la taxe des déchets entreprises pour l'année 2021.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2021 sur la rubrique n°85.36.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charge ou par des plus-values escomptées au revenus, voire par la fortune nette.

Le Président du Conseil municipal de Russin
Claude MEMBREZ

5. ASSAINISSEMENT ROUTE DU MANDEMENT / LA PLAINE : EVACUATION DES EAUX PLUVIALES, MANDAT DE PRESTATIONS – DELIBERATION

Claude MEMBREZ : Il s'agit de voter une délibération pour un projet d'étude, qui fera ensuite l'objet d'un appel d'offres et d'un crédit d'investissement.

Olivier FAVRE : Apporte un complément d'information avant délibération.

Le réseau communal existant se raccorde (servitude privée datant des années 30 environ) au réseau d'évacuation des eaux de la Ferme des Molards, se terminant par un exutoire situé dans la forêt située en dessous. A la suite de la construction des 'Terrasses' des Molards, un net accroissement des eaux pluviales provenant des maisons a occasionné un ravinement / une déstabilisation du terrain à l'emplacement de l'exutoire. Il incombe à la Commune de trouver une solution, car toutes les eaux provenant de bâtiments doivent s'écouler dans un réseau communal, par opposition aux eaux des routes, qui sont, elles, récoltées par l'Etat. Le bureau d'ingénieur a procédé à une étude de faisabilité et le projet retenu prévoit un ouvrage de liaison et de rétention (maîtrise des forts volumes) des eaux communales directement dans les canalisations du réseau cantonal existant sous Russin. Ce projet offre la possibilité à la Commune de s'affranchir de la servitude actuelle sur un drainage privé.

L'objet de la présente délibération est de poursuivre, avec le bureau d'ingénieur mandaté à l'époque, la phase intervenant jusqu'à l'autorisation de construire et ce, avec un projet définitif et un coût d'ouvrage ciblé. L'intervention a un coût total d'environ 500'000.- francs, assumé tout d'abord par la Commune, puis remboursé par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA). Par le passé, les Conseillers ont voté un crédit de pré-étude, à ce stade, un crédit d'honoraires est décidé, il sera suivi d'un crédit d'investissement dans le cadre de la réalisation des travaux.

Daniel CHAMBAZ : Souhaite savoir si le mandat de pré-étude avait été fait lors de la précédente législature et s'il s'agissait d'un mandat complet ou si un nouvel appel d'offres sera effectué pour la suite des travaux.

Olivier FAVRE : L'adjudication du mandat a été faite conjointement avec l'Office Cantonal de l'Eau, pour un mandat complet de l'ingénieur civil, prévoyant toutefois que les prestations seraient définies lors de trois phases. A la question de Daniel CHAMBAZ, il précise que les prestations sont conformes aux prévisions de l'époque.

Claude MEMBREZ : *En l'absence d'autres questions, procède à la DELIBERATION : ADAPTATION DU SYSTEME PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LA ROUTE DU MANDEMENT A RUSSIN (FIA). PROPOSITION DU MAIRE – SUITE DES ETUDES – COMMUNE DE RUSSIN.*

Vu les résultats de l'étude d'avant-projet du bureau MDB ayant démontré la faisabilité du projet d'évacuation des eaux pluviales de la zone bâtie comprise entre les routes des Molards et du Mandement en réutilisant la canalisation privée cantonale pour réduire l'impact des rejets d'eaux pluviales au milieu naturel ;
Vu la variante validée par l'Office cantonal de l'eau ;
Vu l'entrée en matière de l'Office du génie civil pour le transfert de la canalisation privée cantonale au système public d'assainissement de la commune de Russin ;
Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil MDB par le Maire, pour l'étude de ce projet d'assainissement ;
Vu l'appel d'offre et l'adjudication au bureau d'ingénieur civil MDB ;
Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GEL 2 05) ;

Sur proposition du Maire
Le conseil municipal

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

Par 7 oui, 0 non et 0 abstention, sur 8 Conseillers-ères présents-es à la séance, dont le Président du Conseil.

1. D'ouvrir au Maire un crédit de TTC 80'237.- destiné aux prestations d'ingénieur civil pour la réalisation de l'adaptation du système public d'assainissement de la route du Mandement à Russin.
2. De prendre acte que sur ce montant, une participation de TTC 4'300.- sera à charge de l'Office du génie civil pour la part des travaux leur incombant ;
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultat ;

6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements du crédit de son choix, à concurrence de Fr. 80'237.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Le Président du Conseil municipal de Russin
Claude MEMBREZ

6. VIGNE COMMUNALE : CHOIX DE CEPAGE – PRISE DE DECISION

Olivier FAVRE : Selon discussion lors du précédent Conseil municipal, procède à la lecture des échanges de courriels des 7 et 14 mai derniers, entre M. / Mme KUHN et la Mairie.

Bonjour,

Nous vous écrivons pour vous faire part de notre surprise lors de la lecture du PV de la séance du 16 mars 2021.

Nous avons pu lire dans le PV du 8 décembre 2020 que la vigne communale devait être rajeunie et qu'elle deviendrait à cette occasion une culture et une vinification bio, sans obtention de label. Partout l'on parle de préservation des sols et les gouvernements s'engagent pour l'écologie en vertu de l'urgence climatique. Nous nous étonnons de votre revirement.

Il nous semble important que la collectivité montre l'exemple et s'engage pour notre jeunesse et son avenir.

De plus à la lecture du dernier PV il est suggéré que les viticulteurs du Mandement ne sont pas considérés comme de la région, alors que nombre d'entre eux ont fait une partie de leur scolarité à Russin. Nos communes ne sont-elles pas souvent regroupées (pompiers, football, etc.) ?

D'avance nous vous remercions pour votre réponse et votre engagement.

*Meilleures salutations,
Laurence et Jacques Kuhn*

Bonjour,

Votre mail du 7 mai a retenu toute l'attention de l'Exécutif communal. Celui-ci en a d'ailleurs donné lecture lors de la séance plénière du dernier Conseil municipal du 11 mai.

Nous comprenons votre réaction et allons tenter de vous apporter quelques informations qui pourront, nous l'espérons, vous éclaircir.

Dans un Conseil municipal, il y a fort heureusement diverses façons de penser, de débattre, de considérer une question posée et surtout, d'y apporter une réponse idoine.

Lors du premier débat, le remplacement du cépage actuel (chardonnay) s'est uniquement orienté sur le type de culture à mettre en place, indépendamment des vignerons qui seraient appelés à travailler cette vigne et de leur manière de faire. Rapidement, nous avons appris qu'aucun vigneron russois n'accepterait le cahier des charges envisagé, pour des raisons notamment techniques, financières et de pratique professionnelle. Cet isolement nous mettait d'emblée dans une situation embarrassante au nom de « l'échange de bons procédés » car les arrangements que nous avons avec eux (mise à disposition des terres pour les manifestations, prêt de machines, engins, etc.) seraient caducs. Il faut se rappeler que nous parlons d'une vigne appartenant à la commune de Russin et que nous avons 6 viticulteurs sur la Commune. Il nous semble plutôt cohérent de s'adresser en priorité à ceux-ci. Contrairement à notre sujet, les regroupements effectués dans le cadre des pompiers, de la jeunesse ou du football, n'ont pas de caractère économique, les enjeux sont donc différents.

En ce qui concerne l'écologie, il faut lier la réflexion aux principes du développement durable. Ce dernier est axé sur 3 points fondamentaux et indissociables : l'environnement, l'économie et le social. Le deuxième débat a pris en compte l'aspect économique en souhaitant privilégier des entreprises locales (payant leurs impôts sur la Commune, se limitant à des déplacements de machines et de personnes, etc.) et le côté social en favorisant et maintenant la cohésion villageoise dans une dynamique en boucle entre l'administration communale, les élus, les habitants et nos paysans. Enfin, le choix du cépage qui n'est aujourd'hui pas encore arrêté, prendra en compte des plants nécessitant des traitements minimums.

Vous comprenez dès lors, que le Conseil municipal ne pouvait rester sur sa position initiale, amputée des aspects globaux de la gestion d'un bien commun.

Espérant avoir répondu à votre questionnement, je vous adresse mes plus cordiales salutations.

Olivier Favre

Maire

Olivier FAVRE : Présente sommairement la position de l'Exécutif sur le choix du cépage.

Le 16 juin 2021, la Commune et Blaise DESBAILLET ont signé un bail à ferme d'une durée contractuelle de 12 ans (reconductible), stipulant d'une part, les conditions de travail du vigneron : exploitation et entretien de la vigne, et d'autre part, de fermage : notamment le taux fixé à 15 pourcents de la récolte (part de raisin qui revient à la Commune). Pour rappel : la Commune ne peut pas vendre de bouteilles. Celles qu'elle achète, font principalement l'objet de cadeaux ou d'apéritifs liés aux manifestations communales.

L'Exécutif s'est donc posé la question pratique de savoir ce qu'il estimait judicieux en termes de bouteilles dédiées aux apéritifs. Pour les vins rouges (ainsi que les jus de fruits), la Commune fait appel aux divers vignerons de la Commune, par le biais d'un tournus. Dans sa réflexion, l'Exécutif s'est donc orienté sur un vin blanc, sans trop de spécificités en termes de goût, un vin qui s'accorde avec tout. L'Exécutif s'est intéressé au nouveau cépage qu'est le Divona, nécessitant moins de traitements que d'autres cépages. Malheureusement, les plants de ce dernier ne sont pas disponibles avant 1 ou 2 ans. En outre, en cas de surproduction et de coupe, le raisin à l'état de fruit n'est pas consommable par opposition à d'autres cépages, tel le chasselas. En tant que propriétaire du terroir, la Commune se doit également d'envisager les intérêts du fermier, or le viticulteur ne cache pas éprouver quelques craintes face à un/ce cépage méconnu (travail, rentabilité, résistance, durabilité ...).

Quant à l'idée d'envisager la culture de deux cépages sur une parcelle d'environ 4'500 m², celle-ci occasionnerait un surcroît de travail, travail ne pouvant en outre être effectué en même temps sur des cépages différents.

En conclusion, la position de l'Exécutif se porte sur un seul cépage : le chasselas. Cépage résistant, moins sensible aux maladies et en outre, cépage emblématique et historique de la région.

Daniel CHAMBAZ : Une remarque : Etait à la base partisan d'une vigne bio, mais dès l'instant où le Conseil en a décidé autrement, il est ouvert à la discussion et pense que le chasselas est idéal comme vin d'apéritif. Une question : Qu'en est-il de l'adéquation du cépage avec le terrain, qui avait été estimé en mauvais état. Souhaite connaître la position du viticulteur à ce sujet.

Olivier FAVRE : Des travaux préliminaires de terrassement sont prévus, d'entente avec le vigneron. Ce dernier est extrêmement motivé et rassuré. Il connaît ce cépage, sait le travailler et ce qu'il peut en faire.

Suzanne SERAFINI : Estime intéressant de pouvoir utiliser, le cas échéant, le surplus de récolte comme raisin de table et en faire bénéficier la population du village, selon un processus à déterminer.

Vincent MONNIER : Ignorait que la Commune faisait appel à différents viticulteurs, selon un tournus. Il pense à la Cave de Genève, qui propose un vin rouge intitulé : Côte de Russin. Il trouve cela très bien. Il tient encore à préciser que le surplus de production n'est pas à disposition des communiens !

Delphine VOELLINGER : Aimerais savoir quand le premier verre de vin pourra être dégusté !

Olivier FAVRE : Les pieds devraient pouvoir être commandés et plantés ce printemps. Il faut alors compter environ trois ans avant la vinification. Soit juste avant la fin de législature.

Daniel CHAMBAZ : S'inquiète de savoir s'il restera assez de chardonnay pour faire le lien ...

Claude MEMBREZ : *Sans autres remarques, propose de passer au vote pour le choix de la culture d'un cépage unique : le chasselas.*

Sylvie DESBAILLET : Se récusé.

Vote : 5 oui, 0 non, 1 abstention.

7. QUESTION DE MME CORTINOVIS-GFELLER : ORGANISATION DES SEANCES DE COMMISSION. 39

Olivier FAVRE : L'Exécutif a reçu Nadine CORTINOVIS GFELLER durant l'été afin d'examiner une charte de fonctionnement des commissions.

En préambule, il tient à rappeler quelques précisions sur les commissions du Conseil municipal de Russin. Celles-ci sont composées de 4 Conseillers municipaux et de 1 membre de l'Exécutif. Chaque Conseiller municipal a une présidence, selon le vœu de l'Exécutif en début de législature. Du fait de sa nature, chaque commission est différente, car subordonnée aux sujets traités, à l'historique, aux personnes qui la composent et aux choix à faire. En outre, il est évident que chaque président a sa manière de fonctionner et chacun n'est pas forcément un leader, un meneur de débat. Différences qui font la richesse d'une assemblée.

Après examen de tous les points évoqués dans la proposition, il s'est avéré que certains d'entre eux font déjà partie intégrante du règlement communal. L'Exécutif a estimé qu'il n'était pas nécessaire/judicieux de rédiger une charte, un document supplémentaire qui vienne s'ajouter aux deux règlements déjà existants (LAC et règlement communal). Il souhaite donc compléter le règlement communal des points manquants, au sein des articles 39 à 45.

Sur fond de power point, il passe en revue et en détail tous les points qui feront l'objet d'un ajout ou d'une modification du règlement de la Commune.

Claude MEMBREZ : Remercie Monsieur le Maire et passe la parole aux Conseillers.

Daniel CHAMBAZ : Soulève la question d'un préavis/rapport de commission partagé (50/50).

Olivier FAVRE : Propose que dans un tel cas, le rapport avec égalité des voix soit amené en Conseil municipal, qui tranchera.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Souhaite préciser qu'elle n'est pas contre les différences, chacun préside comme il le souhaite. Elle attache de l'importance au maintien de séances dans le respect de chacun et dans l'application du règlement, ce qui n'a pas été le cas lors de précédentes commissions. Elle ne se veut pas plus formaliste. Si le règlement communal intègre toutes les notions importantes et que celles-ci sont connues et appliquées par tout un chacun, elle ne demande rien de plus.

Olivier FAVRE : Effectivement, au-delà du règlement, il est important que chacun respecte la parole et l'avis de l'autre. Dans une assemblée de débat, les idées doivent se confronter et ce, dans le calme et le respect de chacun.

Delphine VOELLINGER prie Olivier FAVRE de bien vouloir faire suivre aux Conseillers municipaux sa présentation PowerPoint après la séance. Ce que ce dernier s'engage à faire.

8. DATES DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ANNE 2022

Claude MEMBREZ : Assurera la présidence de l'année à venir, secondé par Vincent MONNIER en tant que vice-président. Les dates fixées sont les suivantes :

- **13 février 2022** – votation populaire
- **15 mai 2022** – votation populaire
- **25 septembre 2022** – votation populaire
- **27 novembre 2022** – votation populaire

TITRE	2021	2022	2023	2024	2025
PRESIDENT	JULINI G.	MEMBREZ C.	SANDMEIER D.	DESBAILLET S.	DELESDERRIER S.
1 ^{er} suppléant	MEMBREZ C.	SANDMEIER D.	DESBAILLET S.	DELESDERRIER S.	JULINI G.
2 ^e suppléant	SANDMEIER D.	DESBAILLET S.	DELESDERRIER S.	JULINI G.	MEMBREZ C.
3 ^e suppléant	DESBAILLET S.	DELESDERRIER S.	JULINI G.	MEMBREZ C.	SANDMEIER D.
4 ^e suppléant	DELESDERRIER S.	JULINI G.	MEMBREZ C.	SANDMEIER D.	DESBAILLET S.
VICE-PRESIDENT	VOELLINGER D.	MONNIER V.	CORTINOVIS N.	CHAMBAZ D.	VOELLINGER D.
1 ^{er} suppléant	MONNIER V.	CORTINOVIS N.	CHAMBAZ D.	VOELLINGER D.	MONNIER V.
2 ^e suppléant	CORTINOVIS N.	CHAMBAZ D.	VOELLINGER D.	MONNIER V.	CORTINOVIS N.
3 ^e suppléant	CHAMBAZ D.	VOELLINGER D.	MONNIER V.	CORTINOVIS N.	CHAMBAZ D.

9. ACG : DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES DECISIONS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Claude MEMBREZ : Propose de passer en revue les décisions de l'AGC, car il s'agit de montants importants. Il rappelle que les Conseillers ont la possibilité de faire opposition. Toutefois, sont nécessaires pour faire évoluer la décision : Une majorité de 2/3 du nombre de communes ou une majorité de 1/3 du nombre de communes, si celles-ci représentent au moins la moitié de la population.

- Enveloppe culturelle 2021 : dépassement extraordinaire de CHF 31'150.-. (Enveloppe initiale : CHF 1'000'000.-)
- Crèches : octroi en 2022 d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle crèche.
- Enveloppe sportive : financement en 2022 de CHF 300'000.-.
- Investissements informatiques généraux : financement en 2022 de CHF 1'000'000.-.
- Animation parascolaire : participation en 2022 de CHF 7'400'000.-.
- Charges de fonctionnement du Grand Théâtre : subvention de CHF 2'500'000.-
- Sans-abris : subvention de fonctionnement de CHF 1'000'000.-. (Décision unique, non récurrente).
- Pro Senectute : subvention de fonctionnement de CHF 1'000'000.-.
- Bibliobus : participation au financement 2022.
- Dépenses culturelles diverses : financement 2022 de CHF 1'000'000.-. (Dont CHF 400'000.- pour Antigél).

Aucun Conseiller municipal ne sollicite de complément d'information ni ne souhaite faire opposition.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Pas de propositions ou de questions.

11. DIVERS

• **BICYCLOLOGUE :**

Olivier FAVRE : Souhaite faire part du succès remporté par la première expérience effectuée en date du 30.06.21. Le Bicyclogue s'est dit très satisfait. En effet, 8 vélos ont ainsi pu être réparés en une matinée. L'Exécutif est favorable au renouvellement de l'opération mais sollicite l'avis des Conseillers. Il précise que celle-ci n'engendre aucun coût pour la Commune, il s'agit uniquement de mettre un emplacement à disposition du Bicyclogue.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : En a personnellement profité à sa grande satisfaction et a également entendu de bons échos de la part de personnes se disant très contentes. Elle trouve que ce serait une bonne idée de planifier une nouvelle expérience et si une date devait être choisie, elle pense que le printemps ou le début de l'été sont appropriés.

Claude MEMBREZ : Demande et obtient confirmation. Un nouveau rendez-vous sera pris avec le Bicyclogue.

• **ROUTE DES MOLARDS :**

Sébastien DELESDERRIER : Revient sur le sujet de la coulée d'eau survenue en dessous de la route des Molards. Olivier FAVRE : Cette coulée d'eau avait été relevée par Vincent MONNIER lors d'une précédente séance. Le sujet a été reporté à l'ingénieur civil en charge du projet d'assainissement en cours (cf. point 5 du présent ordre du jour).

- **REPAS ESTIVAL - DECIBELS :**

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Remercie pour cette organisation qu'elle a beaucoup apprécié. Cette fête était très réussie et les participants nombreux. Seul petit bémol : les décibels, malheureusement perçus jusqu'en en bout de salle. Si elle conçoit que l'on aime danser, elle pense également que certaines personnes peuvent apprécier un peu plus de calme, propice au repos ou à la discussion. Pour une prochaine édition et que la fête puisse être appréciée par chacun, il serait bon que les décibels soient mieux maîtrisés. Mais la fête était belle.

Suzanne SERAFINI : En effet, des tentatives de faire baisser le volume du son ont été entreprises, ... en vain.

12. NATURALISATION (HUIS CLOS)

Claude MEMBREZ : Prie le nombreux public de quitter la salle.

Olivier FAVRE : Rappelle que les Conseillers municipaux sont tenus au secret de fonction. Il rappelle également que les Conseillers municipaux sont amenés à voter et que dans ce cas précis, le Président du bureau vote.

Vote pour la naturalisation : 7 oui, 0 non, 1 abstention.

Claude MEMBREZ : Sans autres remarques et/ou propositions, remercie les membres du Conseil, en leur souhaitant une excellente fin de soirée.

Séance levée à 20h37.

La prochaine séance est fixée au 12 octobre 2021, 19 heures.